Dimanche 18 Janvier 1920

10 CENTIMES

L'Égalité DE ROUBAIX-TOURCOING

UN MAL MYSTÉRIEUX qui répand la torpeur

C'est l'Encéphalite léthargique qui vient de faire deux nouvelles victimes

L'annonce de l'apparition à Lille et ses environs de la nouvelle maladie connue sous le nom d'encéphalite léthargique a causé, à juste titre, la plus profonde émotion dans la région du Nord entière.

La Science surveille et étudie

Soucieux, selon notre habitude, de donner à nos lecteurs tous les détails possibles sur ce fait sensationnel, nous sommes allés trouver M. le docteur Combemale, professeur de clinique radicale à la Faculté de Lille, chef d'un Service médical à l'Hôpital de la Charité, chargé spécialement de l'étude et du traitement de la maladie mystérieuse.

Dans une longue interview, M. Combemale nous expose à la fois ses idées et ses craintes sur ce cas nouveau dont il ne méconnaît pas la gravité.

De Vienne à Lille

L'encéphalite léthargique, nous dit-il, a été observée à Vienne pour la première fois. Il y a un an environ, des cas de cette maladie inconnue du monde médical furent signalés comme existant dans la région parisienne, par M. Netter, académicien, qui en détermina les caractères particuliers. Depuis ce temps, d'autres cas furent relevés en Suède et au Danemarck, et plus récemment en Bretagne.

A Lille, c'est en septembre dernier que le premier cas fût observé à l'Hôpital de la Charité, où le patient atteint du mal nouveau finit par succomber. Quant aux personnes actuellement en traitement, trois d'entre elles furent admises à l'Hôpital en décembre dernier, et la femme y entra il y a quelques jours.

Deux nouveaux cas

Le mal nouveau, toutefois, semble s'étendre : deux autres cas ayant été signalés à Lomme et Haubourdin. Au début on hésitait à reconnaître la nouvelle maladie, mais après un examen approfondi, les derniers doutes ont disparu. C'est bien l' « encéphalite léthargique » qui a fait son apparition dans le Nord.

Ce n'est pas la maladie du sommeil

On a pu croire au début que la maladie mystérieuse n'était autre qu'une nouvelle forme de la véritable maladie du sommeil transmise à l'homme par la piqûre de la mouche « tsé-tsé ». Mais cette maladie étant spéciale aux pays dans lesquels on rencontre cette mouche, notamment en Afrique, toute confusion fut bientôt écartée.

La vraie maladie du sommeil, en effet, est provoquée par trypanosome, cause unique de la maladie. Le trypanosome n'est autre qu'un organisme microscopique qui se multiplie dans le sang des malades et détermine le mal.

La mouche « tsé-tsé », de taille intermédiaire entre celle d'une mouche ordinaire et une abeille, pique pendant le jour un individu atteint de la maladie, aspire de son sang, et en même temps les microbes qu'il contient. Ceux-ci se multiplient dans l'estomac de l'insecte, pénètrent dans ses glandes salivaires et sont inoculés ensuite par des piqûres à d'autres individus.

La cause et la manière de diffusion de la maladie sont donc nettement établies.

Quant aux symptômes, ils diffèrent également.

La maladie du sommeil proprement dite se manifeste par une infection sanguine, qui ne s'offre guère que chez les blancs, caractérisée par des accès de fièvre qui se succèdent à intervalles plus ou moins éloignés avec un pouls accéléré. Dans la 2me période de la maladie, les parasites envahissent les centres nerveux et déterminent le sommeil. Au début, le patient sommeille seulement après ses repas, puis le sommeil devient de plus en plus profond. Il faut alors secouer fortement le malade pour le réveiller, et il ne répond que par monosyllabes. Il dort ensuite 24 heures sur 24 heures, et tombe alors dans le vrai coma. Des douleurs de tête, et parfois des troubles mentaux, de même qu'un tremblement de la langue et des membres supérieurs s'emparent de lui. La maladie prend aussi l'apparence du tabès par absence des réflexes. La fièvre est alors quotidienne et très élevée le soir. La température tombe au-dessous de la normale, le pouls et la respiration se ralentissent, le malade perd des urines, il tombe dans le coma et succombe en pleine cachexie.

Quoique présentant, au point de vue sommeil, une certaine analogie avec la précédente, la maladie nouvelle en diffère complètement quant à ses causes et aux symptômes concomitants (rapidité du pouls, rougeurs de la peau, accès de fièvre, tremblements, etc.).

Un microbe inconnu

Cette maladie, nous dit le docteur Combemale, présente très peu de fièvre et se caractérise par un sommeil continu. L'individu atteint est parfois 10 à 12 jours sans pouvoir aller à la selle, de sorte qu'il faut fréquemment lui donner des purgations. Il ne peut être, en outre, nourri qu'au liquide, et avale assez facilement la boisson qu'on lui donne.

Nous n'en sommes actuellement qu'à la période clinique, continue le professeur. La phase des recherches de laboratoire est ouverte, mais nous ne combattons actuellement que les symptômes. Au point de vue recherches, pas plus dans le sang que dans le liquide céphalo-rachidien, nous n'avons trouvé des éléments probants. S'agit-il d'un microbe nouveau et inconnu ? On ne le sait ; toujours est-il que l'examen de la maladie demande des recherches à longue haleine. On s'est sérieusement entretenu de ces cas dans les Sociétés savantes de Lille, où le fait a été signalé par le docteur Duflot, mon collaborateur et chef de clinique à l'Hôpital de la Charité.

Une précaution primordiale

— Croyez-vous, M. le professeur, que cette maladie soit contagieuse ?

— Nous en sommes convaincus. La contagiosité est certaine. On s'attend même à voir arriver de nouveaux patients d'un jour à l'autre. Toutefois, fait rassurant, il n'existe pas de foyer d'infection, comme le prouvent les malades qui viennent de toutes les directions.

— Et que pensez-vous de son importance ?

— L'encéphalite léthargique ne paraît pas devoir se répandre comme la peste ou la grippe, par exemple, mais nous croyons être en présence d'une maladie contagieuse sur laquelle il va falloir compter. Il s'agit certainement d'une séquelle que la guerre a amené avec elle, et qui s'est colportée par le déplacement des peuples les plus divers. Quant à ses causes, est-elle provoquée par un insecte ou tout autre agent transmetteur, on n'en sait rien. Peut-être a-t-elle été importée de l'étranger par des rats, puces, punaises ou autre vermine.

— Que recommandez-vous comme moyen préventif ?

— Comme pour toutes les maladies contagieuses, la seule précaution primordiale à prendre pour l'éviter est de se tenir les vêtements et le corps très propres, la maladie n'étant ni professionnelle, ni ne provenant de l'alimentation.

Quant à son caractère de gravité, je ne puis le méconnaître, car il existe réellement. Des malades actuellement en traitement, l'un d'eux ne dort plus, va beaucoup mieux et demande à manger. Par contre, il en est un dont l'état donne lieu aux plus vives inquiétudes.

Nous continuerons à tenir nos lecteurs au courant de l'état des malades, et, s'il y a lieu, de la propagation de la maladie.

Espérons, toutefois, que nous n'aurons pas à nous occuper de ce dernier cas.

M. POLVENT.

Remords ou peur ?

Bâle, 16 janvier. — D'après le « Lokal Anzeiger », on apprend que le capitaine Hymerath commandant de sous-marin qui coula le cuirassé français « Danton », s'est empoisonné.

Pour la Présidence de la République

M. DESCHANEL en tête

La réunion plénière donne :

DESCHANEL . . . . . . 408 voix
CLEMENCEAU . . . . . 389 voix

Paris, 16 janvier. — La réunion plénière des parlementaires au Sénat pour la désignation d'un candidat à la Présidence de la République a eu lieu aujourd'hui. Dans la salle de Brosse, ancienne chapelle du Palais, s'est installé un bureau central présidé par M. Siegfried, assisté de M. Lintilhac et Brindeau. Les quatre autres bureaux avec urnes recueillent les suffrages des votants répartis en quatre séries, par ordre alphabétique. A chacune des tables se tiennent les scrutateurs nommés hier ; on trouve des bulletins de vote au nom de MM. Clémenceau, Deschanel, sans autre qualification. L'affluence est considérable. Le nombre des votants sera très élevé. MM. Briand, Mandel, Barthou, etc., sont des premiers arrivés et se répandent dans les groupes où l'on suppute les chances de M. Clémenceau ou M. Deschanel. Les conversations se poursuivent également dans la grande cour d'honneur. Les autos forment une théorie imposant à l'extérieur du Luxembourg.

Vers 3 heures, M. Deschanel vient voter, puis il monte dans la Salle des Conférences, où il recueille de nombreuses sympathies.

A 4 heures moins un quart, on annonce 795 votants : à 4 heures précises, le scrutin est clos. On procède au dépouillement. D'après le premier total des quatre tables, il y a 821 votants ; le dépouillement s'opère par tables ; les bulletins au nom de M. Clémenceau et de M. Deschanel se succèdent avec la même régularité. Les totaux semblent ne devoir pas donner grande différence. Il y a aussi quelques bulletins au nom de MM. Poincaré et Jonnart.

Les Résultats

Enfin, on proclame les résultats du scrutin.

Votants : 827

MM.		
DESCHANEL	408	voix
CLEMENCEAU	389	—
POINCARE	16	—
BOURGEOIS	5	—
JONNART	3	—
Maréchal FOCH	1	—

Il y a cinq bulletins blancs ou nuls, dont trois attribués au duc d'Orléans.

Ce fut un autre duel il y a vingt-cinq ans !

D'UN COUP D'ÉPÉE A LA TETE, M. CLEMENCEAU MIT M. DESCHANEL HORS DE COMBAT.

Les années passent, les souvenirs s'effacent, et bien peu sans doute ont présent à l'esprit l'incident qui, il y a vingt-cinq ans, dressa M. Clemenceau contre M. Deschanel.

C'était le 25 juillet 1894. On discutait, à la Chambre, la loi relative aux anarchistes. M. Deschanel était à la tribune et, se tournant vers l'extrême gauche, il malmena assez rudement M. Henri Brisson.

Dans un article de la « Justice », M. Clemenceau, le lendemain, ne ménagea pas M. Deschanel; celui-ci envoya ses témoins, MM. G. Chaudey et G. Cavaignac, à M. Clémenceau qui constitua, pour l'assister, MM. F. Mathé et Ranc.

Les quatre témoins n'ayant pu se mettre d'accord sur le point de savoir à qui pouvait être attribuée la qualité d'offensé, choisirent un arbitre, M. Lavertujon, qui attribua cette qualité à M. Deschanel.

Le duel eut lieu à Boulogne, dans une propriété de la rue de Sèvres. Les conditions étaient les suivantes : épée de combat, gant de ville à volonté, reprises de deux minutes, interdiction des corps à corps et de l'emploi de la main gauche, cessation du combat lorsque l'un des adversaires auraient été mis en état d'infériorité manifeste.

A la seconde reprise, M. Deschanel fut atteint à la partie latérale droite du front d'une blessure s'étendant jusqu'à la paupière supérieure et déterminant un écoulement de sang qui, de l'avis des médecins (le docteur Lannelongue pour M. Deschanel, et le docteur Guépin pour M. Clemenceau), le plaçait dans l'état d'infériorité prévu. Le combat fut arrêté d'un commun accord.

COUP DE THÉATRE

M. CLÉMENCEAU n'est plus Candidat

EN TOUT CAS, IL REFUSERAIT LE MANDAT

Aussitôt après la proclamation du résultat de la réunion plénière, connu cet après-midi, au Sénat, les ministres se sont rendus au ministère de la guerre, auprès de M. Clemenceau. Le président du Conseil avait été déjà informé du chiffre des voix qu'il avait obtenu, avant même que les membres du cabinet n'aient pu l'interroger. Ils ont eu immédiatement l'impression que sa décision était prise.

Ils ont néanmoins insisté pour qu'il consente à maintenir sa candidature, lui faisant valoir que de l'avis de beaucoup des membres du Parlement, le scrutin, étant donné la façon dont il avait été organisé et l'absence d'une centaine d'électeurs, enlevait au résultat de cet après-midi tout caractère définitif.

M. Clemenceau ne s'est pas laissé convaincre. **« Ma résolution, a-t-il dit, est bien prise et rien ne saurait m'en faire changer. »**

Il avait déclaré, dès le premier jour, qu'il ne désirerait pas être candidat, mais, ajoute-t-il, je n'osais pas me dérober à la pression de mes amis; j'aurais voulu être ailleurs, si j'avais été élu, le lien entre le gouvernement d'hier et celui de demain; pour cette tâche, le consentement général m'était nécessaire. J'avais d'ailleurs indiqué à M. Millerand les noms de trois d'entre vous; vous me permettrez de ne pas dire lesquels. Bien entendu, il ne pouvait pas être question de lui imposer un choix quelconque. J'avais pris la précaution de prévenir M. Millerand que je ne voulais pas connaître sa pensée sur ces trois personnalités, le laissant, comme c'est naturel, entièrement libre de sa décision. Maintenant mon rôle est fini, **je vais écrire à M. Léon Bourgeois, président de l'Assemblée Nationale, une lettre pour lui faire savoir que je ne suis plus candidat.**

En présence de cette détermination bien arrêtée de M. Clémenceau, plusieurs des ministres présents ont soutenu l'avis suivant : la réunion plénière n'ayant donné la majorité absolue à aucun des candidats, il y avait lieu, par suite du désistement de M. Clémenceau, de provoquer une nouvelle candidature susceptible de grouper une forte majorité et de réaliser demain l'union à Versailles. M. Clémenceau a déclaré qu'il entendait demeurer complètement étranger à tout ce qui pourrait être demandé dans cet ordre d'idées.

La lettre de M. Clemenceau à M. Léon Bourgeois

Voici la lettre que vient d'adresser M. Clémenceau à M. Bourgeois, président du Sénat :

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale.

Je prends la liberté de vous informer que je retire à mes amis l'autorisation de déposer ma candidature à la Présidence de la République, et que si ils passaient outre et obtenaient pour moi la majorité des voix je refuserais le mandat ainsi conféré.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Signé : CLEMENCEAU.

M. DESCHANEL SEUL CANDIDAT

Mais on parle de M.M. Ribot, Pams, etc.

Les députés revenant du Palais du Luxembourg, discutent passionnément dans les couloirs de la Chambre les résultats du scrutin d'aujourd'hui, qui bouleverse toutes les prévisions de la Chambre, et qui sont une surprise même pour beaucoup des amis de M. Deschanel. M. Varenne, député socialiste, tient à déclarer que le vote de cet après-midi n'avait pas un caractère politique ; il ne s'agit pas pour nous, dit-il, de choisir entre deux politiques, mais de désigner la personnalité ayant les qualités les plus propres, susceptibles de remplir une fonction d'un caractère déterminé. Beaucoup de députés, ajoute M. Varenne, ont voté pour M. Deschanel, en disant qu'il s'agissait de la direction du Gouvernement ; ils auraient donné la préférence à M. Clémenceau s'il s'était agi de manifester utilement leur admiration pour le Président du Conseil, comme on décerne, par exemple, une récompense nationale.

D'autre part, un certain nombre de députés ont remarqué qu'aucun des deux candidats n'avait obtenu la majorité absolue et un second tour de scrutin se fut imposé dans une assemblée régulièrement constituée. Des désistements se seraient alors produits, et des candidatures nouvelles auraient même pu se présenter. C'est peut-être ce qui aura lieu demain matin, dit-on. La candidature de M. Poincaré pour un nouveau septennat présente une grande faveur. C'est certain, répliquent d'autres députés, mais le Président de la République a manifesté son intention formelle de ne pas accepter le renouvellement de son mandat. On cite d'autres noms : MM. Ribot, Jonnart, Bourgeois, Pams.

A la fin de l'après-midi, la nouvelle que M. Clémenceau ne serait pas candidat au Congrès de demain a causé une vive impression et provoqué de nouvelles paroles de sympathie émue à l'adresse du Gouvernement.

M. Clémenceau déclare qu'il n'est nullement affecté, et qu'il se réjouit à l'idée d'aller prendre un repos bien gagné dans son pays natal.

La journée parlementaire se termina alors qu'il ne restait plus qu'une seule candidature certaine : celle du Président de la Chambre, et par conséquent la question reste posée de savoir si M. Deschanel aura demain un ou deux concurrents.

LES GAIETÉS & LES TRACAS DES COMMISSIONS CANTONALES

Egayées parfois d'intermèdes comiques, ces juridictions improvisées sont souvent obligées d'agir à l'aveuglette et des tempêtes de récriminations sont à prévoir

Après avoir mis un temps infini à se constituer et à s'installer, les fameuses Commissions cantonales existant d'abord à l'état de mythe, ont enfin commencé à fonctionner, mais cet organisme est encore bien loin d'être au point et en formes.

Comme des poupons pressés d'exercer leurs premiers pas, elles hésitent et tâtonnent, sans oser risquer une marche résolue, parce que le terrain n'est pas ferme sous leurs pieds.

Les pionniers officiels qui avaient mission de le préparer ont apporté à la besogne une lenteur regrettable ou un manque fâcheux de méthode.

Inspiré par hasard d'une heureuse idée, le Préfet demanda aux présidents des diverses Chambres syndicales de faire établir des coefficients pour les prix de remplacement.

Ce travail ardu et patient, fut effectué d'une façon consciencieuse et sérieuse pour tous les articles.

Quand il fut terminé, les présidents des Chambres syndicales furent convoqués à la Préfecture pour examiner, discuter les prix fixés et les arrêter.

On pouvait croire que la besogne ainsi opérée était définitive. Mais une Commission supérieure, instituée sous la haute direction de M. Naudin, a pour attributions et se réserve le droit d'adopter ou de modifier les coefficients établis.

Cette revision des tarifs ne marche pas d'une allure excessive et, en attendant, les commissions cantonales fonctionnent, sans barème unique et sans indications précises.

Il en résultera forcément de multiples et graves inconvénients. Des intérêts vont se trouver lésés et de nombreuses réclamations ne manqueront pas de se faire entendre.

N'était-il pas plus sage d'attendre l'établissement officiel du coefficient pour tout le département, avant de mettre en mouvement les Commissions cantonales, qui se trouvent aujourd'hui dans une fausse situation et manquent d'une nette orientation ?

En la circonstance, le Préfet a fait d'excellents débuts et s'est ensuite fourvoyé. Nous avons à le déplorer.

Les Commissions cantonales fonctionnent donc sans directive, et il est probable que beaucoup de dossiers, même acceptés et signés par les intéressés, seront soumis à un nouvel examen.

Le Tribunal des dommages de guerre, jouant le rôle de Cour d'appel, aura sans nul doute à connaître d'un grand nombre de contestations occasionnées par l'imprévoyance ou l'incurie préfectorale.

Si nous avions un conseil pratique à donner aux sinistrés, nous leur dirions de ne pas se hâter de déposer leur dossier. Ils n'ont rien à perdre en différant quelque temps et ne peuvent que gagner à cette prudente réserve.

Peines perdues

De même, ils n'ont pas intérêt à effectuer eux-mêmes des réparations à leurs immeubles.

Un propriétaire, dont la maison avait été fortement endommagée par le bombardement, s'avisa de procéder lui-même aux réparations. Dernièrement, il venait devant une commission cantonale de Lille réclamer le paiement de ses heures de travail et des matériaux achetés par lui pour la remise en état de son habitation.

A son grand dépit, il fut débouté de sa demande, parce qu'il n'avait aucune facture à produire.

Mieux vaut donc, en telle occurrence, faire travailler que d'opérer soi-même.

En général, il est sage de se munir de factures en règle avant d'introduire une réclamation et, à défaut, le sinistré doit appuyer sa demande par des témoignages de voisins ou de personnes connues.

Tout moyen de preuve, même par simples présomptions, est admis pour établir la réalité et l'importance des dommages. Les parents et les domestiques peuvent être entendus comme témoins.

Pour avoir méconnu ou négligé d'observer cette disposition législative, un statuaire des environs de Lille s'est vu refuser le remboursement de son matériel et des produits utilisés dans l'exercice de sa profession. De son côté, un photographe a obtenu, en montrant ses factures, le remboursement d'appareils d'occasion achetés depuis l'armistice, mais s'est vu débouté de sa réclamation pour d'autres objets de grande valeur, parce qu'il ne pouvait faire attester par des témoins qu'ils lui avaient été enlevés par l'ennemi.

En principe, les Commissions cantonales se montrent animées d'un esprit large et conciliant, mais elles sont tenues, naturellement, de se renfermer dans les limites de la loi, généralement étroites et souvent mal définies. Celle d'avril 1919, comme sa devancière sur les loyers, fourmille de lacunes, de réticences et de réserves à surprises.

Un brave habitant d'Hellemmes vient d'en faire la pénible expérience.

Fricassée de pigeons

Fervent coulonneux, il avait versé des larmes au massacre de ses innocentes bestioles ordonné par un ennemi sans pitié. La voix toute tremblante encore d'émotion à leur souvenir, le brave homme venait, la semaine dernière, réclamer le prix de remplacement des chers disparus. Ses prétentions n'avaient rien d'exagéré : il demandait 20 francs par tête coupée.

Trouvant sa larmoyante requête parfaitement fondée, la Commission y fit droit aussitôt et le coulonneux attendri se répandit incontinent en remerciements trop prolixes. « J'avais le cœur fendu, dit-il, en tuant mes pigeons, mais j'ai éprouvé une peine plus grande encore à les manger ! »

A ces mots, le commissaire du Gouvernement, délégué du ministre des Finances, bondit sur son siège : « Comment, s'écria-t-il d'une voix tonitruante, vous avez mangé vos pigeons ! Mais, dans ce cas, vous n'avez pas éprouvé de dommage certain, matériel et direct », puisqu'ils vous ont fait l'économie de plusieurs repas. En vertu de la loi, qui est formelle, je m'oppose au remboursement ! »

Atterré, l'infortuné coulonneux n'est pas encore revenu de sa stupeur. Pour avoir trop parlé, il devra faire son deuil de ses pigeons chéris et de son argent.

Pour prétendre à remboursement, il aurait dû, au lieu d'en faire une fricassée, enfouir ou laisser pourrir au grand air ses coulons !

En l'espèce, l'agent du Gouvernement a interprété la loi dans le sens le plus mesquin, allant jusqu'au ridicule.

Les Commissions, d'ordinaire, font preuve de plus de largeur de vue.

Elles consentent, notamment, des indemnités pour les chiens que leurs propriétaires ont tués ou fait tuer pendant l'invasion, pour ne pas payer la somme imposée par les Allemands. Il suffit que la réclamation soit appuyée par des témoins.

Quant aux personnes qui ont acquitté la taxe, il est probable qu'elle leur sera remboursée, sinon en totalité, du moins en partie.

Afin de soustraire à la voracité teutonne des cuivres, des armes, des bronzes, des bicyclettes, beaucoup de nos concitoyens les ont jetés dans un puits ou dans la Deûle. Ils peuvent en obtenir le remboursement en appelant, devant la commission des dommages, un ou plusieurs témoins de ce geste patriotique.

Pour le vin réquisitionné par l'ennemi, deux thèses sont en présence : doit-on payer le prix d'avant-guerre ou au cours actuel ? Le délégué du ministre estime que pour les particuliers les anciens prix doivent être appliqués. On lui fait observer, avec raison semble-t-il, que le petit bourgeois n'est pas moins intéressant que le négociant et qu'il serait injuste de le traiter avec moins d'égards. Le prix des vins a augmenté pour lui comme pour le marchand, et aussi celui des bouteilles, qui coûtent maintenant quinze sous pièce au lieu de quatre.

L'agent du Gouvernement est assurément dans son rôle en défendant avec zèle les intérêts du Trésor, mais la Commission est libre de fermer l'oreille à ses suggestions fiscales, et c'est ce qui se produit dans la plupart des cas.

Les interventions enflammées des délégués ministériels restent habituellement platoniques et se bornent à des effets oratoires.

Limitées dans un texte étriqué et interprétatif, les Commissions cantonales, sans négliger l'intérêt général, s'inspirent, pour leurs décisions, des besoins et des droits des sinistrés, dont toutes les légitimes réclamations sont examinées avec une impartiale justice.

E. POLVENT.

Eugène GUILLAUME

Chevalier de la Légion d'Honneur

La promotion qui paraît ce matin à l'« Officiel » nous apporte une bonne nouvelle : notre ami et rédacteur en chef Eugène Guillaume (Alex WILL) est nommé chevalier de la Légion d'honneur. Cette distinction vient honorer un journaliste qui honore lui-même la Presse et dont il serait superflu et déplacé de faire l'éloge dans ce journal où, depuis plus de quinze ans, il a donné le meilleur de lui-même. Cette croix récompense également les services rendus par le secrétaire du Comité des Mandataires du Nord. Pendant que notre département gémissait sous la botte ennemie, alors que la subsistance des pays occupés était devenue la préoccupation angoissante de nos concitoyens restés en France libre, Eugène Guillaume assuma avec notre regretté directeur Edouard Delesalle la charge difficile de pourvoir, au nom des mandataires du Nord, au ravitaillement des pays occupés. Lorsque le surmenage et la maladie eurent eu raison de l'activité de notre Directeur, Eugène Guillaume supporta seul tout le poids de cette lourde mission, qui ne pouvait être mieux remplie que par celui qui fut pour Edouard Delesalle un collaborateur de tous les instants.

En présentant aujourd'hui à notre ami Eugène Guillaume les félicitations affectueuses de tous ses camarades du « Réveil du Nord », nous avons la conviction d'être également les interprètes fidèles de nos lecteurs, qui applaudiront comme nous à la distinction méritée dont il vient d'être l'objet.

LE RÉVEIL DU NORD.

LA GREVE DES POSTIERS ITALIENS

Rome, 16 janvier. — Après le premier moment de surprise et de désorganisation causé par la grève des P. T. T. les choses paraissent devoir s'acheminer vers un modus vivendi qui permettra d'attendre que la grève prenne fin et que tout rentre dans l'ordre. Quelques lignes télégraphiques et radio-télégraphiques ont commencé à fonctionner et aussi certains services postaux, ce qui prouve que le mouvement gréviste est loin de rallier l'unanimité des voix.

On attend disent les journaux le retour du Président du Conseil pour le 18. Les journaux affirment que 50 % du personnel télégraphique a [illegible] poste. Havas.

AUX CONSEILS DE GUERRE

Encore des embochés et des trafiquants d'or

CEUX QUI SONT PRIS

Les nommés Degraeve Alphonse de Roubaix et Fontenelle de Maubeuge, inculpés d'intelligences avec l'ennemi ont été pris hier sous mandat de dépôt à la suite d'un interrogatoire qu'ils ont subi.

CEUX-LA SONT A PRENDRE

Un certain nombre d'arrestations de personnages inculpés de trafic d'or vont être opérées sous peu. Plusieurs de ces individus avaient déjà été arrêtés et relachés faute de preuves suffisantes, mais ils n'échapperont pas au châtiment mérité. L'instruction de leur affaire se poursuivant activement.

Un territorial cambrésien déserta devant Maubeuge

IL FERA 10 ANS DE TRAVAUX PUBLICS

Un ancien soldat du 2e R. I. T., le sieur Henri Duflot, 42 ans, dessinateur, à Cambrai, comparaissait hier, à Lille, devant le Conseil de guerre. Il était inculpé d'abandon de poste et de désertion en présence de l'ennemi.

Le 4 septembre 1914, Duflot, qui faisait partie de la garnison de Maubeuge, se trouvait placé en sentinelle à l'orée d'un bois. Il quitta son poste, revêtit des effets civils, puis réussissant à traverser les lignes allemandes, gagna la Belgique, la Hollande, puis l'Angleterre, où il demeura pendant la majeure partie de la durée de la guerre exerçant tranquillement sa profession. Il s'était donné à nos alliés comme sujet belge et grâce à cela ne fut inquiété durant les hostilités.

Cependant, les camarades de combat et le sergent commandant sa section, faits prisonniers par l'ennemi, s'étaient aperçus de la disparition bizarre de Duflot dont le départ fut très commenté.

Ce sont eux qui renseignèrent l'autorité militaire à cet égard.

Rentré chez lui à Cambrai après l'armistice, le dessinateur fut arrêté l'année dernière et écroué à la Citadelle de Lille, où il avait été amené.

Duflot invoqua pour sa défense qu'il se trouvait à un poste intenable, bombardé par l'artillerie allemande et qu'il préféra partir plutôt que d'être fait prisonnier.

Comme on lui demandait pour quelles raisons alors qu'il avait pu passer en Angleterre, il n'était pas venu en France se mettre à la disposition des autorités militaires, ainsi que son devoir l'exigeait, l'inculpé répondit que cette pensée ne lui était jamais venue.

L'ancien territorial croyant apitoyer ses juges, raconta enfin qu'en Angleterre il s'employa à travailler de toutes ses forces et dans la mesure de ses moyens à perfectionner l'aviation.

Après l'audition des témoins, parmi lesquels le sergent de section de Duflot et d'anciens camarades de régiments du déserteur, le défenseur de l'inculpé plaida les circonstances atténuantes.

Duflot n'en fut pas moins condamné à 10 ans de travaux publics.

Des voleurs

A l'audience d'hier du 2e Conseil de guerre les jugements suivants ont été prononcés :

Vanbunderen Désiré, 43, rue de Toulouse, à Roubaix, acquitté.

— Natoli Joseph, 265e R. I, six mois avec sursis.

— Dufils Emile T. M. 1010, 2 ans avec sursis.

— Debuck Jules, 33e Compagnie P. G. R. I., acquitté.

Des déserteurs

Rabiemont Maurice, 84e R. I., 3 ans de privaux publics.

— Bo Antonin, 327e R. I., un an de prison.

— Pienchot Henri, 8e R. I., 2 ans avec sursis.

— Grenier Jean, 6e chasseurs à cheval, un an de prison.

— Cottard Désiré, 3e génie, 2 ans avec sursis.

La Grève des Métallurgistes DUNKERQUOIS

UNE TENTATIVE D'ARBITRAGE

Au lendemain du formidable mouvement de solidarité qui s'est manifesté hier, toutes les corporations qui avaient pris part sont rentrées dans l'ordre de leur travail respectif. Seuls intéressés directement, les ouvriers de la Métallurgie restent en état de grève.

Du côté de ces derniers, on sent le courage à la lutte pour maintenir leurs revendications. Il est encore impossible aujourd'hui de prévoir quelle sera la solution du conflit.

Cependant, le Comité de Défense des Intérêts du Port, par l'organe de son président, M. Dewulf, a fait au syndicat de la Métallurgie des propositions d'intervenir en vue d'un arbitrage. De son côté, le Syndicat ouvrier intéressé déclare qu'il accueillera avec reconnaissance ces bons offices si le Comité de Défense peut affirmer que la plupart des Patrons industriels adhèrent à la recherche d'une solution favorable, en indiquant les bases sur lesquelles la discussion pourra se produire.

La situation exacte en est là actuellement, et il serait prématuré d'en envisager davantage.

En tous cas, au Comité de Grève des Métallurgistes, on est trop soucieux des privations que s'imposent les ouvriers pour la revendication de leur droit à la vie, pour retarder d'un seul instant la reprise possible du travail.

L'ÉCHAUFFOURÉE BERLINOISE

42 MORTS, 105 BLESSES

Bâle, 16 janvier. — L' « Europa Press » annonce que le nombre des victimes tuées au cours de l'échauffourée devant le Reichstag est de 42. On compte en outre 105 blessés.

LE PROLETARIAT CONTRE LE SOLDATESQUE

Berlin, 16 janvier. — On communique qu'un certain nombre de syndicats, sous l'influence des partis extrêmes, ont apposé dans la nuit des affiches invitant le prolétariat à faire une grève de 24 heures pour protester contre la soldatesque. Les usines électriques, les usines à gaz, le chemin de fer aérien travaillent seuls.

La grève de l'Opéra est terminee

LES GREVISTES OBTIENNENT SATISFACTION

Paris, 16 janvier. — On peut considérer la grève du personnel de l'Opéra comme terminée; les directeurs ont fait aux grévistes de nouvelles propositions; le cahier des revendications est accepté. Le nouveau barème des salaires va être mis en vigueur avec rappel à partir du 8 octobre 1919. Les membres du personnel de l'Opéra vont tenir aujourd'hui une nouvelle réunion.

Distinctions

LEGION D'HONNEUR

« L'Officiel » publie la nomination au grade de chevalier de la Légion d'Honneur de M. Le Marchadour, procureur de la République à Lille et M. Guesdon, conseiller honoraire à la Cour d'Appel de Douai.

Sont élevés au grade d'officier : M. Delbat, administrateur du Crédit du Nord ; au grade de chevalier : M. Guénez, professeur, à l'Institut Industriel, chimiste en chef au laboratoire des douanes de Lille et M. Eugène Guillaume, (Alex Will), rédacteur en chef du « Réveil du Nord ».

MEDAILLE DES EPIDEMIES

La médaille de bronze des épidémies est décernée à Mlle Clémence Juliette Hémery, infirmière à Cambrai, Mlle Dharzie, infirmière religieuse à Rosendael ; MMmes Delives, et Demaizières, infirmières à Rosendael.

LA PREMIERE REUNION DU Conseil de la Société des Nations

ELLE A EU LIEU HIER A PARIS SOUS LA PRESIDENCE DE M. BOURGEOIS

Paris, 16 janvier. — Le Conseil de la Société des Nations s'est réuni ce matin au Ministère des Affaires étrangères.

M. Léon Bourgeois présidait, ayant à ses côtés lord Curzon, MM. Dakonna, Matsuy, Venizelos, Ferraris, Hymans et Quinonès-de-Léon.

M. Léon Bourgeois, élu président de séance, rend hommage d'abord au grand pacifiste lord Grey. Il prononce ensuite un discours dans lequel il rappelle l'esprit de la Société et en explique le fonctionnement.

Il regrette que M. Wilson ne soit pas là pour présider l'ouverture de la Société des Nations ; il respecte les raisons qui suspendent la décision définitive des alliés de Washington, et exprime l'espoir que les difficultés seront prochainement résolues et que les représentants de la Grande République viendront prendre la place qui les attend : alors, les travaux du Conseil prendront le caractère définitif et l'éclat exceptionnel que doivent avoir ses délibérations.

Le but de la réunion d'aujourd'hui est la nomination de trois membres de délimitation des territoires de la Sarre. M. Léon Bourgeois termine en disant que tous les yeux sont fixés vers l'avenir lointain où nous créerons une vie commune où se développera, dans un sentiment de justice et de volonté de paix, l'âme de la Société des Nations.

Après M. Léon Bourgeois, lord Curzon déclare qu'il approuve entièrement les paroles du président, relativement à l'Amérique.

Puis, M. Ferraris, au nom de l'Italie, prend la parole.

Sur la proposition de M. Léon Bourgeois, le prochain Conseil aura lieu à Londres.

La séance a été levée à midi.

Marins perdus en mer...

CE SONT CEUX DU SOUS-MARIN « NEREIDE »

Le sous-marin « Daphné » arrivé à Lorient avec de grosses avaries, rapporte que, parti avec le sous-marin « Néréide », de Saint-Nazaire, le 9 janvier, pour rallier Toulon, il a été pris, dans le golfe de Gascogne, par une mer démontée, et a terriblement souffert pendant 3 jours et 3 nuits.

Les compas brisés et les antennes de T. S. F. hors d'usage, il fit demi-tour dans le golfe de Gascogne, et réussit, au milieu de dangers constants, et par un Océan en furie, à gagner Belle-Ile, puis Lorient.

Le « Daphné » perdit de vue, vers dix heures, le « Néréide ». On croit, à bord du sous-marin, que le « Néréide » a dû avoir de graves avaries et sa T.S.F. démontée et hors d'usage. On espère qu'il a pu se réfugier dans un port espagnol.

La Préfecture maritime n'a reçu aucune nouvelle à ce sujet.

La « Néréide » était commandée par le capitaine de corvette Ramont, et avait une quarantaine d'hommes d'équipage.

UN ŒUF DE 10.000 fr.

IL EST EN OR ET UN VOLEUR LE PRIT

A Paris, dans un grand magasin, 33, avenue de l'Opéra, se trouvait déposé dans un écrin, près de la porte d'entrée, une monture de parapluie en or, en forme d'œuf, serti de pierres précieuses ; un habile voleur, que la police recherche, s'en est emparé.

Le crime de Guemps

L'ASSASSIN EST BIEN LE CHINOIS CHANG-JU-CHI

On se souvient du bruit que causa le crime de Guemps, dans la région de Saint-Omer. On soupçonna comme auteur de l'assassinat, un ex-policier chinois nommé Chang-Ju-Chi, qui, grâce à son habileté, réussit jusqu'à présent à glisser entre les mains de la police.

A la suite d'une enquête menée par M. Lisparlette, commissaire à la 2me brigade mobile de Lille, il apparaît comme certain que le véritable auteur du crime est bien le « Céleste » présumé.

Chang-Ju-Chi, déjà poursuivi pour assassinat en janvier 1919, avait été arrêté à Amiens, par la 2me brigade mobile, et écroué au camp de Pecquemont (Somme).

Condamné à mort peu de temps après par l'autorité britannique, profitant du désarroi provoqué par l'explosion de Flesselles, il réussit à s'évader, et resta depuis ce temps introuvable.

Aidée des quatre brigades de gendarmerie voisines du lieu du crime, la police mobile opéra ces jours derniers des perquisitions et battues dans les fermes des environs, qui restèrent infructueuses, quant à la capture de l'individu recherché ; mais on n'en trouva pas moins une grande quantité de marchandises anglaises de toutes sortes chez neuf habitants d'Ardres et des Attaques (Pas-de-Calais), qui ont été l'objet de procès-verbaux.

Ces marchandises furent reconnues comme ayant été dérobées par des Chinois dans le camp de Vendroux, situé près de Calais.

D'autres perquisitions, opérées dans la région, amenèrent la découverte de cinq déserteurs chinois qui furent remis entre les mains des autorités britanniques.

Ces « fils du Soleil » ont été confrontés avec le survivant du crime, mais celle-ci déclara ne pas les reconnaître ; par contre, ayant vu la photographie de Chang-Ju-Chi, sans aucune hésitation elle le désigna comme l'auteur certain de l'assassinat.

Les recherches se poursuivent activement.

Voulez-vous nous livrer le Kaiser ?

Paris, 16 janvier. — Les chefs de Gouvernement ont adopté aujourd'hui le texte de la note qui sera adressée au nom du Conseil Suprême au Gouvernement hollandais en vue de lui demander l'extradition de l'ex-kaiser Guillaume II. Cette note qui sera envoyée vraisemblablement samedi se réfère à l'article 227 du traité de Versailles qui prévoit la mise en accusation de l'ex-empereur d'Allemagne. Les Alliés invitent la Hollande à se joindre à eux dans l'accomplissement de cette œuvre de justice.

Les mercantis ont aussi des "As"

CELUI-CI VENDAIT DES JAMBONS POURRIS ET... LA MANIERE DE S'EN SERVIR

Lyon, 16 janvier. — Une étrange plainte vient d'être adressée au Parquet de Lyon, contre le sieur Kieffer, un important charcutier établi à la Croix-Rousse, pour détention, en vue de vente, de produits corrompus.

Il s'agit ici de l'affaire des jambons à moitié pourris, vendus par cette même intendance au dit Kieffer, avec recette pour « habiller » et « parer » avant d'être livrés à la consommation publique.

Le service vétérinaire avait saisi la plupart de ces jambons et ordonné leur enfouissement immédiat à cause de leur état de décomposition.

CELUI-LA FABRIQUAIT DES SAUCISSONS... EN CUIR !

Lyon, 16 janvier. — Le Parquet de Lyon vient d'ouvrir une instruction contre un charcutier qui mélangeait à la pâte destinée à la fabrication des saucissons des débris de cuirs râpés